

ANNEXES
CONSEIL MUNICIPAL
27 AVRIL 2026

CONSEIL MUNICIPAL DE SARREGUEMINES - ELECTION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS -

organismes extérieurs	coordonnées	Références juridiques	Nombre de délégués Ville	à désigner par le conseil municipal	Nom des délégués
1 Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges (CLETC)	CASC 99-101 rue du Maréchal Foch 57200 SARREGUEMINES Tél. : 03 87 28 30 30 Fax : 03 87 28 30 31 contact@aglo-sarreguemines	Décision du conseil communaut. du 31.01.2002	3	3 CM	Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF Jean-Marc SCHWARTZ Christine MARCHAL
2 SaarMoselle (la Ville ne siège pas à l'Eurodistrict)	Bureau de coopération Talstrasse 16 D 66119 SAARBRUCKEN Tél. : 00 49 (0) 681/506 - 8010 Fax : 00 49 (0) 681/506 - 8020 www.saarmoselle.org	<i>l'association persistera jusqu'à extinction des derniers règlements financiers en cours</i>	3	3 CM	Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF Christine CARAFA Jean-Claude CUNAT
3 SEM - SCH	3 rue Alexandre de Geiger 57200 SARREGUEMINES Tél. : 03 87 95 06 44	Délibération du 05/10/2020	représentant à l'AG	1 CM	Sébastien JUNG
4 SEM - SCH	3 rue Alexandre de Geiger 57200 SARREGUEMINES Tél. : 03 87 95 06 44	Délibération du 05/10/2020	membres du CA	2 CM	Sébastien JUNG Bernadette NICKLAUS
5 SEM - SCH	3 rue Alexandre de Geiger 57200 SARREGUEMINES Tél. : 03 87 95 06 44	Délibération du 05/10/2020	au Comité de Coordination	1 titulaire 1 suppléant	Sébastien JUNG Christophe GAUER
6 AGURAM (Agence d'urbanisme d'Agglomération de Moselle)	Immeuble Ecotech - 3 rue Marconi - 57070 METZ	Statuts du 06/07/1974	1 CM	1 titulaire	Sébastien JUNG
7 Association du Bassin Touristique de la Sarre "TERRES D'OH !"	HOTEL DE LA COMMUNAUTE 99 rue du Maréchal Foch 57200 SARREGUEMINES	Statuts adoptés AG constitutive 19/12/2016	2 CM	1 titulaire 1 suppléant	Christiane HECKEL Arlette KREMER
8 Association Riv'Droite Centre Socioculturel de Sarreguemines	Espace Rive Droite 2 impasse Nicolas ROHR 57200 SARREGUEMINES Tél. : 03 87 28 71 90 Fax : 03 87 28 65 43 secretariat@centresocioculturel.fr	Statuts du 14.10.2009	Maire ou son représentant + 1 CM membres de droit de l'AG	1 CM 1 suppléant	Isabelle PETER Denis PEIFFER

	organismes extérieurs	coordonnées	Références juridiques	Nombre de délégués Ville	à désigner par le conseil municipal	Nom des délégués
9	Interassociation de Sarreguemines	3 rue Jacques Roth 57200 SARREGUEMINES Tél. : 03 87 95 25 03	Statuts du 28.06.2005 modifiés le 26.05.2008	Maire ou son représentant + 1 CM membres de droit de l'AG	1 CM	représentant du Maire : Denis PEIFFER suppléant : Christine MARCHAL
10	Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Spécialisé (C.H.S.)	1 rue Calmette - BP 80027 57212 SARREGUEMINES Tél. : 03 87 27 98 00	Décret n° 2010-361 du 08.04.2010 (ressort départemental)	Maire ou son représentant membre de droit du Conseil de Surveillance		Jean-Marc SCHWARTZ
11	Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Général Robert PAX (C.H.G.)	2 rue René-François Jolly - BP 50025 57211 SARREGUEMINES Tél. : 03 87 27 33 10	Décret n° 2010-361 du 08.04.2010 (ressort communal)	Maire ou son représentant + 1 CM	néant 1 CM	Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF Corinne THINNES
12	Maison de Retraite Médicalisée Notre Dame et Résidence "Les Marguerites" Blauberg	2 - 4 rue des Marguerites 57200 SARREGUEMINES Tél. : 03 87 98 20 55 -maison de retraite Tél. : 03 87 95 74 46 - résidence	Maison de retraite N. Dame Règlent. Intér. 24.01.2005 modifié le 28.06.2005 Résidence Les Marguerites Règlent. Intér. du 30.06.2005	1 CM pour le Conseil de Vie Sociale	1 CM	Bernadette NICKLAUS

	organismes extérieurs	coordonnées	Références juridiques	Nombre de délégués Ville	à désigner par le conseil municipal	Nom des délégués
13	Maison de Retraite Médicalisée Sainte Marie	40 rue des Romains 57200 SARREGUEMINES Tél. : 03 87 95 17 05 Fax : 03 87 28 19 60 mrslmariem@wanadoo.fr	nouveaux statuts du 04.05.2009	3 CM pour le CA pas de représentant au CVS	3 CM	Bernadette NICKLAUS Luc DOLLE Corinne THINNES
14	Musique Municipale	Hôtel de Ville 2 rue du Maire Massing 57200 SARREGUEMINES	Statuts modifiés du 18.09.20	2 CM	2 CM	Christine MARCHAL Ariette KREMER
15	Résidence du Centre	Foyer Résidence 4 rue de la Cité 57200 SARREGUEMINES Tél. : 03 87 95 49 34	Règlém. Intér. du 05.02.2009 modifié le 27/03/2014 - article 2	Maire membre de droit du CVS + 1 CM	1 CM	Marie-Thérèse HEYMES-MUHR
16	Association Familiale d'Aide aux Enfants Inadaptés de la Région de Sarreguemines (A.F.A.E.I.)	105 rue de la Montagne 57200 SARREGUEMINES Tél. : 03 87 28 64 30 Fax : 03 87 28 98 51 www.afai-sarreguemines.org	Statuts du 13.06.2008	1 CM pour siéger au CA	1 CM	Corinne THINNES
17	Conseil d'école Elémentaire MAUD FONTENOY	3 rue du Lieutenant Cahen - SGMES Tél. : 03 87 95 22 04 ce.0573057@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	Elisabeth SLARKO Durlui CAN
18	Conseil d'école Maternelle MAUD FONTENOY	5 rue du Lieutenant Cahen - SGMES Tél. : 03 87 95 32 47 ce.0572557@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	Elisabeth SLARKO Aurélien MULLER
19	Conseil d'école Elémentaire BLAUBERG	48 rue de Hambach- SGMES Tél. : 03 87 98 47 58 ce.0573144@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	Marie-Thérèse HEYMES-MUHR Christine MARCHAL
20	Conseil d'école Maternelle BLAUBERG	8 rue des Dahlias- SGMES Tél. : 03 87 98 02 36 ce.0570845@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	Marie-Thérèse HEYMES-MUHR Christine MARCHAL
21	Conseil d'école publique biculturelle Elémentaire BLIES	1 rue de l'Ecole - SMES Tél. : 03 87 95 25 50 ce.0572908@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	Maxime TRITZ Ariette KREMER
22	Conseil d'école publique biculturelle Maternelle BLIES	5 rue de l'Ecole - SMES Tél. : 03 87 95 16 57 ce.0570846@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	Maxime TRITZ Ariette KREMER

organismes extérieurs	coordonnées	Références juridiques	Nombre de délégués Ville	à désigner par le conseil municipal	Nom des délégués

	organismes extérieurs	coordonnées	Références juridiques	Nombre de délégués Ville	à désigner par le conseil municipal	Nom des délégués
23	Conseil d'école Ecole des Faïenceries CM 17 05 21	7 rue de la Cité - SMES Tél. Cité 1 : 03 87 95 27 25 Tél. Cité 2 : 03 87 95 24 03 ce.0573461@ac-nancy-metz.fr elementaire.sarrequevillines@gmail.com	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	Isabelle PETER Marie-Thérèse HEYMES-MUHR
24	Conseil d'école Elémentaire FOLPERSVILLER	17 rue du Groupe Scolaire - SGMES Tél. : 03 87 95 28 86 ce.0572909@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	Durkut CAN Elisabeth SLARKO
25	Conseil d'école Maternelle FOLPERSVILLER	15 rue du Groupe Scolaire - SGMES Tél. : 03 87 95 30 94 ce.0570836@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	Durkut CAN Elisabeth SLARKO
26	Conseil d'école Groupe scolaire NEUNKIRCH	4 chemin des Arboriculteurs - SGMES Tél. : 03 87 95 00 86 ce.0573346@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	SYLVIE OLONA-BERNTHEISEL Maxime TRITZ
27	Conseil d'école Elémentaire WELFERDING	20 rue des Charbons - SGMES Tél. : 03 87 98 20 23 ce.0573019@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	Ariette KREMER Jean-Claude CUNAT
28	Conseil d'école Maternelle WELFERDING	20 A rue des Charbons - SGMES Tél. : 03 87 98 00 26 ce.0570840@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	Ariette KREMER Jean-Claude CUNAT
29	Conseil d'école Maternelle GREGERSBERG	22 rue Marie Curie - SGMES Tél. : 03 87 95 31 24 ce.0572533@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	Christiane HECKEL Corinne THINNES
30	Conseil d'école Maternelle VICTOR HUGO	2 Impasse Victor Hugo - SGMES Tél. : 03 87 98 01 41 ce.0572157@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	Isabelle PETER Elisabeth SLARKO

	organismes extérieurs	coordonnées	Références juridiques	Nombre de délégués Ville	à désigner par le conseil municipal	Nom des délégués
31	Groupe Scolaire MONTAGNE SUPERIEURE	1 rue des Pinsonts Tél. : 03 87 98 21 88 ce.0570844@ac-nancy-metz.fr	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	Marie-Thérèse HEYMES-MUHR Sayah KHARROUBI
32	Conseil d'école ABCM Elémentaire Bilingue BLIES	3 rue de l'Ecole - SGMES Tél. : 09 72 13 92 56 sarrequeimines-blies@abcmzwei.eu	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	Isabelle PETER Christine CARAFA
33	Conseil d'école ABCM Maternelle Bilingue BLIES	3 rue de l'Ecole - SGMES Tél. : 03 87 98 44 83 sarrequeimines-blies@abcmzwei.eu	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	Isabelle PETER Christine CARAFA
34	Conseil d'école ABCM Groupe Scolaire Bilingue BEAUSOLEIL	11 rue des Hirondelles - SGMES Tél. : 03 87 98 56 70 sarrequeimines-beausoleil@abcmzwei.eu	décret n° 90 - 788 du 06.09.1990	Maire ou son représentant + 1 CM	1 titulaire 1 suppléant	Christine CARAFA Isabelle PETER
35	Conseil d'Administration INSTITUTION Ste CHRETIENNE	20 rue Ste Croix - SGMES Tél. : 03 87 98 05 51 Fax : 03 87 95 28 22 isc-saig@wanadoo.fr	statuts de 1997 article 13 : 1 représentant au CA pour le vote du budget prév. et du bilan.	1 CM	1 titulaire 1 suppléant	Ariette KREMER Alain DANN
36	Conseil d'administration Lycée Technique HENRI NOMINE (+ Lycée Profess. H. Nominé)	60 rue du Maréchal Foch - SGMES Tél. : 03 87 95 31 32	décret n° 2008-263 du 14/03.2008, codifié sous art. R.421-14 du Code de l'Education.	2 CM siégeant au CA (1 seul CA pour les 2 Ets depuis la fusion)	1 titulaire 1 suppléant	Marie-Thérèse HEYMES-MUHR Isabelle PETER
37	Conseil d'administration Lycée JEAN DE PANGE	16 rue du Lycée - SGMES Tél. : 03 87 98 07 73	décret n° 2008-263 du 14/03.2008, codifié sous art. R.421-14 du Code de l'Education.	1 CM	titulaire suppléant	Christiane HECKEL Christine MARCHAL
38	Conseil d'administration Lycée Professionnel SIMON LAZARD	20 rue Jean-Jacques Kieffer - SGMES Tél. : 03 87 95 03 24	décret n° 2008-263 du 14/03.2008, codifié sous art. R.421-14 du Code de l'Education.	2 CM	titulaire suppléant	Sébastien JUNG Ariette KREMER

	organismes extérieurs	coordonnées	Références juridiques	Nombre de délégués Ville	à désigner par le conseil municipal	Nom des délégués
39	Conseil d'administration COLLEGE HIMMELSBURG 379 élèves et pas de S.E.S.	13 rue des Abeilles - SGMES Tél. : 03 87 98 24 50	Art. R.421-14 et R.421-16 du Code de l'Education. si < 600 élèves et pas de SES : 1 seul représentant Ville si cas autre : 2 délégués Ville	1 délégué 1 suppléant	titulaire suppléant	Isabelle PETER Sylvie OLONA-BERNTHEISEL
40	Conseil d'administration COLLEGE FULRAD 593 élèves et pas de S.E.S.	6 rue Fulrad - SGMES Tél. : 03 87 95 29 41	Art. R.421-14 et R.421-16 du Code de l'Education. si < 600 élèves et pas de SES : 1 seul représentant Ville si cas autre : 2 délégués Ville	1 délégué 1 suppléant	titulaire suppléant	Marie-Thérèse HEYMES-MUHR Corinne THINNES
41	Conseil d'administration COLLEGE JEAN JAURES 540 élèves, avec S.E.S.	20 RUE DES Elangs - SGMES Tél. : 03 87 20 15 51	Art. R.421-14 et R.421-16 du Code de l'Education.	2 CM	titulaire suppléant	Ariette KREMER Sayah KHARROUBI
42	Comité directeur du S.F.C. Sarreguemines Football Club	Stade de la Blies - BP 70911 Tél. : 03 87 02 93 91 sarreguemines.fc@orange.fr	Statuts du 07.06.1993 article 6	Comité directeur: 3 CM à titre consultatif	3 CM	Jean-Marc SCHWARTZ Maxime TRITZ Aurélie MULLER
43	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord SYCOPARC	Maison du Parc / Château - BP 24 67290 LA PETITE PIERRE Tél. : 03 88 01 49 59 Fax : 03 88 01 49 60 contact@parc-vosges-nord.fr	Charte du 01.01.2014	1 délégué à l'AG au titre des villes périphériques	1 CM	Christiane HECKEL
44	Comité de Dessertes de l'Est Mosellan	Conseil Régional de Lorraine 1 Place Gabriel Hockquard - BP 81004 57000 METZ Tél. : 03 87 33 60 00	Région Lorraine : Charte de la Concertation Locale	1 (ou plusieurs) CM ou autres personnes	1 CM	Jean-Marc SCHWARTZ
45	Association "Journée Européenne de la Culture et du Patrimoine Juifs France" (JECPI-France)	c/o CBL - 10 rue Saint Claude 75003 PARIS Tél. : 01 42 71 68 19 jecpi-france.com	Statuts du 27.04.2009	1 CM	1 CM	Christine MARCHAL
46	AFUL DU CARRE LOUVAIN (Association Foncière Urbaine Libre)	Carré Louvain - SGMES	Acte de vente du parking du 30.07.2004 et EDD volumétrique et cahier des charges et servitudes comprenant les statuts de l'AFUL	1 CM	1 CM titulaire 1 CM suppléant	Sébastien JUNG Corinne BRIENZA-LEHMANN

organismes extérieurs	coordonnées	Références juridiques	Nombre de délégués Ville	à désigner par le conseil municipal	Nom des délégués
47 Comité Social Territorial et F3SCT	Hôtel de Ville de Sarreguemines	décret n°2021-571 du 10 mai 2021 et notamment l'article 6 CGFP articles L251-9 et L252-8 à L252-10	3 élus 3 élus	3 élus 3 élus	titulaires : SCHWARTZ Jean-Marc PEIFFER Denis, HECKEL Christiane suppléants : Isabelle PETER, Christine MARCHAL, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR
48 Conseil de discipline (Centre de Gestion 57)	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle 16 rue de l'Hôtel de Ville - BP 50229 57952 MONTIGNY-lès-METZ Cedex	décret n° 89-677 du 18.09.1989 modifié	1 CM	1 CM	Jean-Marc SCHWARTZ
49 Conseil de Recours (appel) CDG 57	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin 12 avenue Schuman - CS 70071 67382 LINGOLSHEIM CEDEX	décret n° 89-677 du 18.09.1989 modifié	1 CM	42BIS42	Jean-Marc SCHWARTZ
50 Comité de l'Amicale du Personnel Municipal	Hôtel de Ville 2 rue du Maire Massing - SGMES	Statuts du 06.12.2006 : article 10c	1 CM	1 CM	Maxime TRITZ
51 CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE	Préfecture de la Moselle BP 71014 - 9 Place de la Préfecture 57034 METZ Cedex Tél. : 03 87 34 87 34	Cirulaire minist. du 28.10.2001 Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants	1 CM	1 CM	Alain DANN
52 ATMO Grand EST anciennement ALQA Association Lorraine pour la Qualité de l'Air	5 rue de Madrid 67300 SCHILTIGHEIM 03 82 82 06 27	Statuts du 17/01/1992 Ville de Sgmes est membre fondateur	1 CM à l'AG	1 CM	Christiane HECKEL
53 COMMUNES FORESTIERES MOSELLE	COMMUNES FORESTIERES MOSELLE 9 rue Principale 57200 WOELFLING LES SARREGUEMINES COMMUNES FORESTIERES GRAND EST 80 BOULEVARD MARECHAL FOCH 54520 LAXOU cofo57@orange.fr grandest.communesforestieres.org		1 CM à l'AG	1 CM titulaire 1 CM suppléant	Jean-Marc SCHWARTZ Thibaut ROZIER
54 CDCA Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie	HOTEL DU DEPARTEMENT 1 rue du Pont Moreau 57000 METZ			Désignation par la Fédération Départementale des Maires	Corinne THINNES

	organismes extérieurs	coordonnées	Références juridiques	Nombre de délégués Ville	à désigner par le conseil municipal	Nom des délégués
55	COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DES BAILLEURS SOCIAUX DE SARREGUEMINES	MOSELIS, VIVEST, SEM SCH	DCM 20 12 21			Membre de droit : Monsieur le Maire Suppléant : Isabelle PETER
56	CDEN Conseil Départemental de l'Education Nationale	Préfecture de la Moselle 9 place de la Préfecture BP 71014 57034 METZ CEDEX 1	Arrêté DCL 1 011 du 11 mai 2021		Titulaire Suppléant	Monsieur le Maire Marc ZINGRAFF Isabelle PETER
57	Conseil National des Villes et Villages Fleuris	Ministère de l'économie et des Finances Teledoc 311 6 rue Louise Weiss - 75703 PARIS Cedex 13 mesage@cnvv.fr 01 44 97 06 41			1 CM	Christiane HECKEL



COMMUNE : **631 SARREGUEMINES**
ARRONDISSEMENT : **57 SARREGUEMINES**
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : **SGC SARREGUEMINES**

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	35 714 820	36,89	99,26	36 215 000	13 359 714		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	179 249	47,70	135,76	180 300	86 003		
Taxe d'habitation (TH)	2 099 357	18,10	51,14	1 456 600	263 645		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	13 709 362		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2026,
cochez la case : ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	49 830			1 082 887	0	0	1 061 636	2 194 353

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

A METZ

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	2 194 353
Produits attendus ressources à taux voté (col. 7)	
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	

Le 19 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
BENOIT BROCARD

Le
Pour la Commune,



COMMUNE : 631 SARREGUEMINES
ARRONDISSEMENT : 57 SARREGUEMINES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC SARREGUEMINES

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :

- a. Personnes de condition modeste
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
c. Locaux industriels
d. Logements sociaux et longue durée

10 374
62 450
998 612
3 836

Taxe foncière sur le bâti :

- a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

4 684 413

Taxe foncière sur le non bâti :

- a. Par le conseil municipal
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)

32 898
3

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

Taxe foncière sur le non bâti :

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
b. Dotation pour recentrage THRS
c. Mayotte

6 941
674
>>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
b. Base minimum
c. Locaux industriels
d. Autres allocations

>>>

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
b. Logements vacants soumis à la THLV
c. Correction des bases THRS
d. Correction des bases THLV
e. Correction des bases MTHRS

567 600
889 000
- 135 704
- 518 494
>>>

- a. Éoliennes et hydroliennes
b. Centrales électriques
c. Centrales photovoltaïques
d. Centrales hydrauliques
e. Centrales géothermiques
f. Transformateurs électriques
g. Stations radioélectriques
h. Installations gazières et autres
i. Taxe sur les pylônes

49 830

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA compensant la TH
b. TVA compensant la CVAE
c. Coefficient correcteur
d. Taux FB commune 2020
e. Taux FB département 2020

>>>
0
1,074390
21,73
14,26

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13	14	15	16
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	33,44	99,48	0,219	99,26
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	55,50	138,75	2,99	135,76
Taxe d'habitation (TH)	23,67	20,62	59,18	8,04	51,14
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

- a. National
b. Communal

>>>
>>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
b. Taux maximum de la majoration spéciale

>>>
>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>
>>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

22,18

Associations	Nature Juridique	Objet	Montant soumis au Conseil municipal	Imputation			
				Section	Article	Fonction	Code service
ADAL	P1	Fonctionnement	300,00	F	65748	348	14DC
AUX ARTS ETC	P1	Fonctionnement	11 000,00	F	65748	30	14DC
CONFLUENCE	P1	Fonctionnement	2 400,00	F	65748	348	ARCH
ENSEMBLE VOCAL DU CONSERVATOIRE	P1	Fonctionnement	3 200,00	F	65748	30	CMUS
LES AMIS DU MUSEE	P1	Fonctionnement	1 200,00	F	65748	348	MUSE
MUSIQUE MUNICIPALE	P1	Fonctionnement	35 000,00	F	65748	311	CMUS
SARREGUEMINES PASSION	P1	Fonctionnement	1 200,00	F	65748	30	MUSE
ABCM	P1	Fonctionnement	27 000,00	F	65748	211	EDUC
ABCM (frais de personnel ATSEM)	P1	Fonctionnement	129 013,00	F	65748	211	EDUC
ECREADYS	P1	Fonctionnement	1 500,00	F	65748	211	EDUC
ENTENTE LOISIRS AMITIES	P1	Fonctionnement	85 000,00	F	65748	348	DRH
L'EAU REINE	P1	Fonctionnement	15 000,00	F	65748	853	21TO
LES AMIS DE LA COCCINELLE	P1	Fonctionnement	2 000,00	F	65748	4228	13ES
CENTRE SOCIOCULTUREL	P1	Fonctionnement	130 000,00	F	65748	4214	13JE
CSL BEAUSOLEIL	P1	Fonctionnement	1 000,00	F	65748	348	13JE
FOYER CULTUREL	P1	Fonctionnement	53 000,00	F	65748	4214	13JE
LUDOTHEQUE	P1	Fonctionnement	60 000,00	F	65748	30	13JE
MUSIC DANCE CONNECTION	P1	Fonctionnement	4 000,00	F	65748	30	13JE
A2IM	P1	Fonctionnement	1 000,00	F	65748	30	13VA
CIDFF	P1	Fonctionnement	1 000,00	F	65748	348	13VA
DON DU SANG	P1	Fonctionnement	200,00	F	65748	348	13VA
INTERASSOCIATION DE SARREGUEMINES	P1	Fonctionnement	95 000,00	F	65748	4214	13VA
CCAS	U4	Fonctionnement	600 000,00	F	657363	420	11FI
ABYSS	P1	Fonctionnement	500,00	F	65748	3272	13SP
AEROMODELISME (Ailes Sgnoises)	P1	Fonctionnement	320,00	F	65748	3272	13SP
AEROMODELISME (Vautours)	P1	Fonctionnement	240,00	F	65748	3272	13SP
AERONAUTIQUE (Espoir)	P1	Fonctionnement	2 000,00	F	65748	3272	13SP
ATHLETISME	P1	Fonctionnement	72 000,00	F	65748	3272	13SP
AVIRON	P1	Fonctionnement	400,00	F	65748	3272	13SP
BADMINTON	P1	Fonctionnement	5 000,00	F	65748	3272	13SP
BASKET	P1	Fonctionnement	3 000,00	F	65748	3272	13SP
BOXING CLUB	P1	Fonctionnement	1 000,00	F	65748	3272	13SP
CAN (Courez Avec Nous)	P1	Fonctionnement	500,00	F	65748	3272	13SP
CYCLO CLUB	P1	Fonctionnement	600,00	F	65748	3272	13SP
ECHECS	P1	Fonctionnement	800,00	F	65748	3272	13SP
ESCRIME	P1	Fonctionnement	600,00	F	65748	3272	13SP
FOOT (Beausoleil)	P1	Fonctionnement	5 000,00	F	65748	3272	13SP
FOOT (Istanbul)	P1	Fonctionnement	2 000,00	F	65748	3272	13SP
FOOT (Neunkirch)	P1	Fonctionnement	6 000,00	F	65748	3272	13SP
FOOT (Welferding)	P1	Fonctionnement	2 000,00	F	65748	3272	13SP
FOOT (SFC)	P1	Fonctionnement	130 000,00	F	65748	3272	13SP
GYMNASTIQUE (Sportive)	P1	Fonctionnement	66 000,00	F	65748	3272	13SP
HANDBALL	P1	Fonctionnement	1 000,00	F	65748	3272	13SP
JUDO	P1	Fonctionnement	1 000,00	F	65748	3272	13SP
KARATE	P1	Fonctionnement	1 500,00	F	65748	3272	13SP
KAYAK	P1	Fonctionnement	1 500,00	F	65748	3272	13SP
KBF Sarre Boxing	P1	Fonctionnement	500,00	F	65748	3272	13SP
LUTTE	P1	Fonctionnement	91 750,00	F	65748	3272	13SP
LUTTE mise à dispo Eric Cirk	P1	Fonctionnement	30 182,00	F	65748	3272	13SP
NATATION (CN)	P1	Fonctionnement	92 750,00	F	65748	3272	13SP
NATATION Mise à dispo maitres nageurs	P1	Fonctionnement	34 797,00	F	65748	3272	13SP
RUGBY	P1	Fonctionnement	500,00	F	65748	3272	13SP
SOCIETE DE TIR	P1	Fonctionnement	400,00	F	65748	3272	13SP
SPRINTER CLUB	P1	Fonctionnement	1 500,00	F	65748	3272	13SP
TENNIS	P1	Fonctionnement	65 000,00	F	65748	3272	13SP
TENNIS DE TABLE	P1	Fonctionnement	1 200,00	F	65748	3272	13SP
TIR A L'ARC	P1	Fonctionnement	3 500,00	F	65748	3272	13SP
TONIC BOXE	P1	Fonctionnement	1 800,00	F	65748	3272	13SP
TRIATHLON	P1	Fonctionnement	1 200,00	F	65748	3272	13SP
VOLLEY BALL	P1	Fonctionnement	300,00	F	65748	3272	13SP
4'S	P1	Fonctionnement	1 000,00	F	65748	425	13SP
Ticket sport	P1	Fonctionnement non affecté	20 000,00	F	65748	348	13SP
Bourse au sport	P1	Fonctionnement non affecté	14 000,00	F	65748	348	13SP
OPAH-RU (Animation)			20 000,00	F	65748	518	ECV
ANIMATION POLITIQUE VILLE	P1	Fonctionnement non affecté	116 000,00	F	65748	52	13PV
ANIMATION URBAINE	P1	Fonctionnement non affecté	16 000,00	F	65748	348	13JE
Convention Territoriale Globale	P1	Fonctionnement non affecté	20 000,00	F	65748	348	13JE
TOTAL FONCTIONNEMENT :			2 094 352,00				
ARPEGE	P1	EXPO STREET ART	400,00	F	65748	311	14DC
	P1	CONCERT MUSIQUE BRESILIENNE	400,00	F	65748	311	14DC
Collectif Service civique européen	P1	Lust in Sarreguemines	3 500,00	F	65748	30	14DC
ENSEMBLE VOCAL DU CONSERVATOIRE	P1	Concert "Au cœur de l'opéra"	1 000,00	F	65748	311	CMUS
ICAM	P1	Soirée Libre écran	500,00	F	65748	311	14DC
SOCIETE CARNAVALESQUE	P1	CAVALCADE	40 000,00	F	65748	633	14DC
LOR EVENEMENTS MARCHE DE FRANCE	P1	Actions de dynamisation des marchés	1 500,00	F	65748	633	22PE
Amicale de la Moselle des Anciens de 1939/1945 TOE et AFN	P1	Voyage à Bastogne	1 200,00	F	65748	348	CAB
CENTRE SOCIOCULTUREL	P1	SECTEUR JEUNESSE	7 500,00	F	65748	4214	13JE
	P1	SECTEUR ENFANCE	19 300,00	F	65748	4214	13JE
	P1	FAMILLES/ADULTES	10 000,00	F	65748	4214	13JE
	P1	SOUTIEN AUX MANIF	500,00	F	65748	4214	13JE
	P1	JARDINS FAMILIAUX	1 400,00	F	65748	4214	13JE
FOYER CULTUREL	P1	THEATRE ENFANTS	17 000,00	F	65748	4214	13JE
LUDOTHEQUE	P1	CLUB ADOS	1 150,00	F	65748	30	13JE
	P1	ATELIER EVEIL	1 350,00	F	65748	30	13JE
A2IM	P1	SARRE DAYS	1 800,00	F	65748	30	13VA
	P1	FETE DE LA FONTAINE	3 800,00	F	65748	30	13VA
ATHLETISME	P1	Compétitions piste	1 500,00	F	65748	326	13SP
BADMINTON	P1	Soirée à Thème réservée aux dames, tournoi des faïenciers	400,00	F	65748	326	13SP
BOXING CLUB	P1	Gala de boxe	800,00	F	65748	326	13SP
CAN (Courez Avec Nous)	P1	10 KM de Sarreguemines	3 000,00	F	65748	326	13SP
ECHECS	P1	Grand prix de la Ville	150,00	F	65748	326	13SP

GYMNASTIQUE (Sportive)	P1	Championnats régionaux	2 300,00	F	65748	326	13SP
KARATE	P1	Coupe du club	150,00	F	65748	326	13SP
NATATION (CN)	P1	Boucle des Faïenciers	3 000,00	F	65748	326	13SP
SPRINTER CLUB	P1	Cyclo cross	2 000,00	F	65748	326	13SP
TENNIS	P1	Tournoi international	9 000,00	F	65748	326	13SP
TIR A L'ARC	P1	Tir salle, Moulin, Bucholz, St Seb, Tir du Roy	1 400,00	F	65748	326	13SP
TRIATHLON	P1	Run and Bike	500,00	F	65748	326	13SP
PASSION MARCHE NORDIQUE	P1	À fond, en forme à Sarreguemines (2 journées festives)	200,00	F	65748	326	13SP
ORCHESTRE NATIONAL DE METZ	P4	DEMOS	6 000,00	F	65748	30	14DC
PROJETS ET SORTIES PEDAGOGIQUE	P1	SPECTACLES+MATERIEL	760,00	F	6558	211	EDUC
PROJETS ET SORTIES PEDAGOGIQUE	P1	racines d'Europe plantation	606,00	F	6558	211	EDUC
PROJETS ET SORTIES PEDAGOGIQUE	P1		3 000,00	F	6558	211	EDUC
PROJETS ET SORTIES PEDAGOGIQUE	P1		3 500,00	F	6558	212	EDUC
FIA	P1	FIA	15 000,00	F	20422	552	23UR

			TOTAL PROJETS:		165 566,00			
			TOTAL FONCTIONNEMENT + PROJETS :		2 259 918,00			
Investissements	AWAHA	P1	Ordinateur et vidéoprojecteur	900,00	I	20421	311	14DC
	ATHLETISME	P1	Achat bâche protection tapis hauteur	1 000,00	I	20421	3272	13SP
	FOOT (Istanbul)	P1	Pergola pour terrasse devant club house	6 000,00	I	20422	3272	13SP
	FOOT (Neunkirch)	P1	Tables pour club house	2 700,00	I	20421	3272	13SP
	FOOT (Welferding)	P1	Matériel de jeu et pour le club house	5 000,00	I	20421	3272	13SP
	FOOT (SFC)	P1	Équipement vestimentaire et matériel pour les jeunes	4 000,00	I	20421	3272	13SP
	GYMNASTIQUE (Sportive)	P1	Matériel Gymnova	6 210,00	I	20421	3272	13SP
	TENNIS DE TABLE	P1	Achat de 2 table avec 20 séparation aires de jeux	1 200,00	I	20421	3272	13SP
	4'S	P1	Tente et banderoles	200,00	I	20421	425	13SP
	OPAH-RU	U4	Enjeux du centre ville	150 000,00	I	20422	518	ECV
			TOTAL INVESTISSEMENTS :		177 210,00			
			TOTAL GLOBAL:		2 437 128,00			

TOTAL PROJETS:	150 566,00
TOTAL FONCTIONNEMENT + PROJETS :	2 244 918,00
TOTAL INVESTISSEMENTS :	192 210,00
TOTAL GLOBAL:	2 437 128,00

Participation des élus municipaux au sein des associations de la Ville

M. le Maire, Marc ZINGRAFF	Membre d'aucune association subventionnees par la Ville	
Alain DANN	Membre d'aucune association subventionnees par la Ville	
Arlette KREMER	Simple membre de : Confluences, les Amis du Musée, Awaha	Seules Awaha et L'eau Reine subventionnées
	Membres du comité : Atelier du Platt, L'eau Reine,	
Aurélie MULLER	Membre d'aucune association sarregueminoise	
Bernadette Nicklaus	Présidente de l'Association du Platt	Non subventionnée
	Vice présidente du CCAS	Subventionnée
Christiane Heckel	Membre d'aucune association subventionnees par la Ville	
Christine Carafa	Membre d'aucune association subventionnees par la Ville	
Christine Marchal	Membre d'aucune association sarregueminoise mais représentante de la Ville auprès de la Musique municipale	Musique municipale subventionnée
Christophe GAUER	Membre d'aucune association subventionnees par la Ville	
Christophe HOFFMANN	Membre d'aucune association sarregueminoise	
Corinne BRIENZA-LEHMANN	Membre d'aucune association sarregueminoise	
Corinne Thinnes	Membre d'aucune association subventionnees par la Ville	
Denis Peiffer	Membre d'aucune association sarregueminoise	
Dominique CHARPENTIER	Membre d'aucune association sarregueminoise	
Dominique Vilhem-Massing	Membre d'aucune association subventionnees par la Ville	
Durkut Can	Membre de l'association Franco-Turque	Non subventionnée
Flore TITEUX	Simple membre de l'association Tennis	Association subventionnée
François BOURBEAU	Membre du Conseil d'Administration Centre Socioculturel	Association subventionnée
Hélène CLEMENT	Membre d'aucune association sarregueminoise	
Isabelle Peter	Simple membre du CAN	Association subventionnée
Jean-Claude Cunat	Membre du CA de Proximité	Non subventionnée
Jean-Marc Schwartz	Président d'honneur de l'AS Tennis	Association subventionnée
	Simple membre de la Société carnavalesque	Association subventionnée
	Secrétaire de la chorale St Denis et de Réhab	
	Trésorier de l'amicale du CHS	
Luc Dollé	Simple membre des arboriculteurs de Neunkirch et de l'AFC (Asso des Familles Catholiques)	Aucune de ces asso n'est subventionnée
Marc Feld	Membre d'aucune association sarregueminoise	
Marc-Olivier LEICK	Membre d'aucune association sarregueminoise	
Marie Thérèse Heymes Muhr	Membre d'aucune association subventionnees par la Ville	
Maurette KULAS	Membre d'aucune association sarregueminoise	
Maxime Tritz	Membre d'aucune association subventionnees par la Ville	
Nathalie MEYER	Membre d'aucune association sarregueminoise	
Pascal JENFT		
Sayah Karroubi		
Sébastien Jung	Membre d'aucune association subventionnees par la Ville	
Slarko Elibsabeth	Présidente du Lions club	
Sylvie OLONA-BERNTHEISEL	Membre d'aucune association sarregueminoise	Non subventionnée
Thibaut ROZIER	Membre d'aucune association subventionnees par la Ville	

INDEMNITES DES ELUS 2025

NOM	PRENOM	COMMUNE			SYNDICAT MIXTE			SEM, Société Publique Locale			Autre collectivité territoriale		
		MANDAT	LIBELLE	ANNUUEL BRUT EN EUROS	MANDAT	LIBELLE	ANNUUEL BRUT EN EUROS	MANDAT	LIBELLE	ANNUUEL BRUT EN EUROS	MANDAT	LIBELLE	ANNUUEL BRUT EN EUROS
ZINGRAFF	Marc	Maire	Indemnité fonction	69 796,68		Indemnité fonction	0	Président SCH	Indemnité fonction	0	REGION	Indemnité fonction	34 528,44
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0	Administrateur	Rmbst frais	0	Cir régional	Rmbst frais	2 620,52
			Av.en nature	0		Av.en nature	0	SEM	Av.en nature	0		Av.en nature	0
SCHWARTZ	Jean-Marc	1er Adjoint	Indemnité fonction	33462,96		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
DIDIOT	Carole	2ème Adjoint	Indemnité fonction	19439,52		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
PEIFFER	Denis	3ème Adjoint	Indemnité fonction	19439,52		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
MARCHAL	Christine	4ème Adjoint	Indemnité fonction	19439,52		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
JUNG	Sébastien	5ème Adjoint	Indemnité fonction	19439,52		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
HECKEL	Christiane	6ème Adjoint	Indemnité fonction	19439,52		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
DIETSCH	Christian	7ème Adjoint	Indemnité fonction	19439,52		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
CARAFA	Christine	8ème Adjoint	Indemnité fonction	19439,52		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
TRITZ	Maxime	9ème Adjoint	Indemnité fonction	19439,52		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
NICKLAUS	Bernadette	10ème Adjoint	Indemnité fonction	19439,52		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0

INDEMNITES DES ELUS 2025

		COMMUNE			SYNDICAT MIXTE			SEM, Société Publique Locale		
NOM	PRENOM	MANDAT	LIBELLE	ANNUEL BRUT EN EUROS	MANDAT	LIBELLE	ANNUEL BRUT EN EUROS	MANDAT	LIBELLE	ANNUEL BRUT EN EUROS
FISCHER	Jean William	1er Cir Délégué	Indemnité fonction	8799,84		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
HEYMES MUHR	Marie Thérèse	2ème Cir Délégué	Indemnité fonction	7719,60		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
DOLLE	Luc	3ème Cir Délégué	Indemnité fonction	5919,12		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
WEBER	Jean Jacques	4ème Cir Délégué	Indemnité fonction	5919,12		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
BOURESY DORCKEL	Nicole	5ème Cir Délégué	Indemnité fonction	5919,12		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
BEDE VOLKER	Stéphanie	6ème Cir Délégué	Indemnité fonction	5919,12		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
THINNES	Corinne	7ème Cir Délégué	Indemnité fonction	5919,12		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
CORDARY	Evelyne	8ème Cir Délégué	Indemnité fonction	5919,12		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
MARX	Jacques	9ème Cir Délégué	Indemnité fonction	4439,40		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
VILHEM MASSING	Dominique	10ème Cir Délégué	Indemnité fonction	4439,40		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
DANN	Alain	11ème Cir Délégué	Indemnité fonction	4439,40		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature			Av.en nature	0		Av.en nature	0

INDEMNITES DES ELUS 2025

NOM	PRENOM	COMMUNE			SYNDICAT MIXTE			SEM, Société Publique Locale			Autre collectivité territoriale		
		MANDAT	LIBELLE	ANNUEL BRUT EN EUROS	MANDAT	LIBELLE	ANNUEL BRUT EN EUROS	MANDAT	LIBELLE	ANNUEL BRUT EN EUROS	MANDAT	LIBELLE	ANNUEL BRUT EN EUROS
CAN	Durkut	Clr Municipal	Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
CUNAT	Jean Claude	Clr Municipal	Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0	CI Départ. 57	Indemnité fonction	35 268,24
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0	Clr Départ.	Rmbst frais	659,4
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
DOH	Véronique	Clr Municipal	Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
KHARROUBI	Sayah	Clr Municipal à compter du 01.02.2024	Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
LAVAL	Audrey	Clr Municipal	Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
LIMBACH	Alain	Clr Municipal	Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
PETER	Isabelle	Clr Municipal	Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
TITEUX	Flore	Clr Municipal	Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0

INDEMNITES DES ELUS 2025

NOM	PRENOM	COMMUNE			SYNDICAT MIXTE			SEM, Société Publique Locale		
		MANDAT	LIBELLE	ANNUEL BRUT EN EUROS	MANDAT	LIBELLE	ANNUEL BRUT EN EUROS	MANDAT	LIBELLE	ANNUEL BRUT EN EUROS
MULLER BECKER	Nicole	Clr Municipal Opp	Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
FELD	Marc	Clr Municipal Opp	Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
BOURBEAU	François	Clr Municipal Opp	Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
HILPERT	Bernadette	Clr Municipal Opp	Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	692,91		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0
BAUER	Eric	Clr Municipal Opp	Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0		Indemnité fonction	0
			Rmbst frais	0		Rmbst frais	0		Rmbst frais	0
			Av.en nature	0		Av.en nature	0		Av.en nature	0

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

Ville de Sarreguemines

2 rue du Maire Massing, F-57216 SARREGUEMINES cedex

Représentée par M. Le Maire Marc Zingraff

Ci-après dénommée la **Ville de Sarreguemines**

D'une part,

Et

Festival PERSPECTIVES

Fondation pour la coopération culturelle franco-allemande

Heuduckstrasse 1, D-66117 SAARBRÜCKEN, Allemagne

Représenté par Mme Doris Pack, agissant en qualité de Présidente de la Fondation pour la coopération culturelle franco-allemande

Ci-après dénommé **PERSPECTIVES**

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Préambule :

Dans le cadre de la programmation et de l'organisation du Festival PERSPECTIVES du 21 au 30 mai 2026 la **Ville de Sarreguemines** et **PERSPECTIVES** souhaitent collaborer et engager un partenariat concernant l'accueil des spectacles suivants :

- ***Une Ombre vorace*** de Mariano Pensotti

Jeudi 21 mai 2026 à 20h

Scène de l'Hôtel de Ville, Sarreguemines

- ***FOOD*** de Michael Zandl

Mercredi 27, jeudi 28 et vendredi 29 mai 2026, à 20h.

Scène de l'Hôtel de Ville, Sarreguemines

ARTICLE 1 : MISE À DISPOSITION DU LIEU

La **Ville de Sarreguemines** fournira le lieu de représentation en ordre de marche. La Ville assurera en outre le service général du lieu d'accueil : location, accueil, montage technique et service de sécurité. Elle fournira le personnel nécessaire, dont le personnel technique à l'accueil du spectacle et en sa qualité d'employeur, elle assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales, de ce personnel.

La **Ville de Sarreguemines** mettra en place les loges et le catering des artistes.

PERSPECTIVES mettra à disposition son personnel pour l'accueil du public et la billetterie du soir.

ARTICLE 2 : CESSIION ET FRAIS ANNEXES

2.1 – Cession :

PERSPECTIVES prendra en charge les frais de cession de la représentation, les droits d’auteur, les défraiements et les frais d’hébergement des artistes.

2.2 – Frais de transport, fiche technique :

La **Ville de Sarreguemines (Service Animation et Action Culturelle)** prendra en charge l’accueil technique du spectacle. À ce titre mettra à disposition son matériel technique et le personnel nécessaire.

La **Ville de Sarreguemines** aura également à sa charge les frais le catering, les frais de pressing.

La **Ville de Sarreguemines** participe aux frais à hauteur de **5 000 euros** (cinq mille). Cette somme sera versée à **PERSPECTIVES** à l’issue des représentations et sur présentation d’une facture.

ARTICLE 3 : BILLETTERIE

Pour **FOOD**, la **Ville de Sarreguemines** et **PERSPECTIVES** partagent le contingent de places pour les représentations à part égale.

Pour la représentation d’***Une Ombre vorace***, le partage sera à part égale après déduction du contingent réservé par **PERSPECTIVES** aux invités de l’inauguration du festival.

Chaque partenaire gardera les recettes de sa billetterie. Les abonnés de la Saison Culturelle de Sarreguemines bénéficieront du tarif réduit pour les autres spectacles du Festival.

Prix des places :

Ville de Sarreguemines

Plein : 20 €

Réduit : 15 €

Jeune / étudiant 10 €

Festival PERSPECTIVES :

Plein : 24 €

Réduit : 12 €

Scolaires / enfants de moins de 18 ans / 8€

Ces spectacles font partie des forfaits « abonnement » de la **Ville de Sarreguemines** et de **PERSPECTIVES**.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

PERSPECTIVES s’engage à mentionner la **Ville de Sarreguemines** dans ses documents de communication, en faisant apparaître le logo de la **Ville de Sarreguemines** avec la phrase suivante : En coopération avec + logo

- à côté de tous les partenaires du Festival : le logo de la **Ville de Sarreguemines** sera d’une taille égale à ceux des autres partenaires ;
- sur les documents consacrés aux spectacles faisant l’objet de la présente convention.

ARTICLE 5 : ASSURANCES

Chaque partie est tenue d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. En cas d'accident du travail, chaque partie sera tenue d'effectuer les formalités légales.

Chaque partie déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la représentation des spectacles objets de la présente convention.

ARTICLE 6 : DURÉE ET RÉSILIATION DU CONTRAT

Le présent contrat produit ses effets le lendemain du jour de sa signature par les deux parties et cesse de recevoir exécution le 31 mai 2026 à 00 heure 00.

Cet engagement peut être résilié d'un commun accord formalisé par un écrit, daté et signé, des deux parties.

Il peut également être résilié unilatéralement par l'une des parties en cas de manquement aux dispositions du présent engagement sans qu'aucune indemnité ne puisse être accordée en contrepartie, sous réserve de respecter un préavis de 15 jours.

En outre, sans défaillance de **Perspectives** dans l'exécution du contrat, la **Ville de Sarreguemines** dispose de la faculté de résilier le contrat pour un motif tenant à des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services ou pour des raisons de maintien de l'ordre public sans qu'aucune contrepartie financière ne puisse être exigée par l'Association.

Toute résiliation unilatérale devra être matérialisée par l'envoi d'un courrier recommandé à l'autre partie ou par une remise en main propre contre décharge.

ARTICLE 7 : RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de survenance d'un ou plusieurs différends dans l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable préalablement à toute saisine de juridiction.

Dans l'impossibilité de parvenir à un tel arrangement, le différend relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Strasbourg – 31, Avenue de la PAIX, 67 000 Strasbourg.

Cette juridiction peut également être saisie par l'application Télérecours accessible à l'adresse internet « <https://www.telerecours.fr/> ». »

La présente convention prendra effet à sa signature et son terme est fixé au 31 mai 2026.

Fait à Sarrebruck le 13 avril 2026, en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chacune des parties qui le reconnaissent.

Signatures précédées des mentions « lu et approuvé ».

Pour **PERSPECTIVES**

Doris Pack

Présidente de la Fondation pour la
coopération culturelle franco-allemande

Pour la **Ville de Sarreguemines**

Marc Zingraff

Maire

REGLEMENT DU MARCHE DES ARTISANS DE LA SAINT PAUL 2026

Article 1 : DISPOSITION GENERALE :

Le présent règlement¹ a pour objet de déterminer les conditions d'organisation sur le territoire de la Ville de Sarreguemines du marché des artisans de la Saint Paul. Cet événement correspond à un marché d'artisanat d'art et de produits du terroir. Ce marché traditionnel propose des produits authentiques et de qualité.

Article 2 : PERIMETRE DU MARCHE :

Le marché des artisans aura lieu dans le périmètre suivant :

rue du Maire Massing,
rue Poincaré,
rue Pasteur,
rue Ste Croix,
rue Nationale,
rue Utzschneider,
rue de la Chapelle,
rue des Généraux Crémer,
rue de Verdun,
rue d'Or
rue de la Paix
rue de l'Eglise,
passage du Marché
rue du Marché
place du Marché.

En cas de contrainte particulière, ce périmètre pourra être modifié par arrêté municipal.

Article 3 : DATES ET HORAIRES DU MARCHE :

Le marché commencera à 10h00 et prendra fin à 21h00.

Les dates du marché des artisans de la Saint Paul seront fixées chaque année par arrêté municipal.

Article 4 : DEMANDES D'ATTRIBUTION D'EMPLACEMENTS :

Les commerçants, sédentaires ou non, désirant obtenir un emplacement dans le périmètre du marché, étant entendu qu'il ne sera attribué qu'un seul emplacement par numéro d'inscription au Registre du Commerce ou Répertoire des Métiers et un seul, même si le professionnel est inscrit aux deux, devront faire parvenir en mairie, deux mois avant la date fixée pour le marché, une demande d'emplacemement.

L'attribution d'un emplacement se concrétisera par l'envoi d'une « carte d'emplacemement », qui seule permettra l'accès au périmètre du marché et qui devra être présentée sur requête des organisateurs.

Les emplacements seront attribués prioritairement aux exposants qui proposeront un produit représentatif d'un marché d'artisanat d'art et de produits du terroir. Le Maire pourra toutefois étendre ce critère et attribuer librement des emplacements à de nouveaux exposants, s'il estime que l'intérêt général, la diversité et l'équilibre, la qualité ou l'attrait du marché le rendent souhaitable.

Article 5 : **OCCUPATION DES EMPLACEMENTS :**

La Ville de Sarreguemines est la seule habilitée à attribuer les emplacements du domaine public.

Toutes les places de vente qui ont été réservées et qui ne seront pas occupées à 9 h pourront être assignées par le placier à d'autres vendeurs.

Les commerçants admis à participer au marché des artisans de la Saint Paul devront obligatoirement justifier des titres leur permettant d'exercer, ainsi que tous les papiers prévus par les lois et règlements en vigueur. Ils devront en outre souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile professionnel couvrant leurs activités.

Tout commerçant qui présentera d'autres objets que ceux annoncés dans le bulletin d'inscription, sera automatiquement exclu du marché des artisans de la Saint Paul l'année suivante voire de manière définitive.

Article 6 : **CIRCULATION ET STATIONNEMENT :**

La circulation et le stationnement de tous véhicules y compris deux roues seront interdits les jours du marché des artisans de la Saint Paul dans l'ensemble des rues et places comprises dans le périmètre du marché de 10h00 à 01h00 le samedi et de 10h00 à 21h00 le dimanche, sauf pour les véhicules de lutte contre l'incendie, les voitures d'ambulance ou de services publics pour intervention urgente.

Les véhicules ne seront admis dans le périmètre de la foire que pour le temps strictement nécessaire au chargement et déchargement des marchandises : à savoir **avant 10h00 et après 01h00 le samedi, avant 10h00 et après 21h00 le dimanche.**

Les camions-magasins ne seront pas admis sur le périmètre sauf accord du service organisateur.

A l'intérieur du périmètre (pour le chargement et le déchargement) les sens normaux de circulation devront être respectés.

Tout véhicule ou installation laissé en stationnement dans le périmètre du marché de la Saint Paul en infraction aux règlements de police en vigueur et aux prescriptions du présent arrêté, ou dont la présence sera de nature à représenter un trouble à l'ordre public ou une gêne pour l'organisation et le bon déroulement de l'événement, pourra être enlevé, étant donné l'urgence, par les soins de l'Administration aux frais et risques de son propriétaire.

Article 7 : **SECURITE :**

Afin de permettre, dans le périmètre du marché des artisans de la Saint Paul, une circulation aisée des véhicules de secours et d'intervention, l'installation des stands se fera de manière à toujours laisser libre un passage d'une largeur de 4 mètres, les auvents ne devant pas empiéter sur ce passage.

Il est demandé aux utilisateurs de point chaud (grill, barbecue, friteuse...), d'avoir un extincteur à proximité du stand, de protéger le point chaud et de ne pas le disposer dans le passage du public.

Article 8 : **CONDITIONS D'EXPLOITATION :**

L'autorisation de participer au marché des artisans de la Saint Paul est accordée à titre précaire et révocable. Elle pourra être retirée sans indemnité pour le bénéficiaire, si l'intérêt de l'ordre public, de la salubrité publique, de la voirie, ou de la circulation l'exige, ou si le permissionnaire ne se conforme pas aux conditions qui lui auront été imposées ainsi que pour tout motif de non-respect du présent arrêté. Elle est personnelle et ne pourra être transmise, cédée, louée ou prêtée à des tierces personnes ou de quelque manière que ce soit.

La participation au marché d'artisanat devra être obligatoire pour les deux journées.

Aucun exposant ne pourra modifier son emplacement au cours du marché des artisans de la Saint Paul.

Le stand occupé ne devra pas dépasser les 10 mètres.

Les exposants et marchands devront laisser un passage libre devant les entrées des magasins, de façon à permettre aux piétons un accès normal à ces magasins. Toutefois, en raison des contraintes de placement des stands, les accès aux commerces sédentaires riverains pourront être décalés de quelques mètres par le placier.

Chaque commerçant doit tenir les abords de son stand en bon état de propreté

L'utilisation d'une sonorisation (offre promotionnelle, diffusion de musique ou autre) est strictement interdite.

Chaque exploitant d'un point chaud (grill, barbecue, friteuse...) devra faire l'objet d'une demande écrite auprès du Service Animation et Action Culturelle.

Article 9 : **RESPONSABILITÉS :**

La Ville de Sarreguemines dégage entièrement sa responsabilité quant aux accidents pouvant résulter de l'existence des installations et de l'exercice des activités des commerçants. Ces derniers devront obligatoirement être garantis pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers.

Les outrages, injures, menaces par paroles ou par gestes, soit envers les agents de l'administration, soit envers les particuliers, seront constatés par procès-verbaux et poursuivis conformément à la loi.

Toute infraction au règlement et aux présentes prescriptions fera l'objet d'une sanction pouvant aller du simple avertissement jusqu'à l'exclusion temporaire voire définitive du marché.

Article 10 : **MISE EN APPLICATION :**

La date d'entrée en vigueur du présent règlement sera fixée par arrêté municipal

¹ Délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2007

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SARREGUEMINES
BUREAU FONCIER DE SARREGUEMINES
Nos Références : SAG/2026/003297
Date de dépôt : 10/03/2026
Commune principale : SARREGUEMINES
Requérant : GINGEMBRE & Associés
Vos Références : 3166 56794

GINGEMBRE & Associés
6 rue de l'Abbé Louis Verdet
Parc Industriel Sud / Z.I. Edison
57200 SARREGUEMINES

ORDONNANCE INTERMEDIAIRE

Le requérant est invité à produire :

- la délibération du conseil municipal autorisant la division des parcelles

DELAI : 01/06/2026

A SARREGUEMINES, le 11/03/2026
Le Juge du Livre Foncier
BONNET Frederic